Directives d'organisation pour les épreuves Promotion CH attelage

En vigueur à partir du 25.08.2026

Généralités
Les épreuves **Promotion CH attelage** font partie intégrante des règlements de la Fédération suisse du franches-montagnes (FSFM) et de Swiss Equestrian et doivent se dérouler dans le cadre d'une **manifestation officielle.**

Les propositions et le déroulement des épreuves s'effectueront sous le titre **« Promotion CH »**. L'ajout d'un nom de sponsor est autorisé.

L'utilisation de guêtres plombées et d'autres aides prohibées est interdite lors des épreuves Promotion CH.

Un passeport (avec enregistrement chez Swiss Equestrian) est exigé pour toutes les épreuves officielles d'attelage.

Des restrictions de participation (p. ex. rayon kilométrique) **ne sont pas autorisées.**

Le **programme de la manifestation** doit mentionner **l'origine de chaque cheval** (Nom du père et du père de la mère).

L'utilisation du logiciel officiel de concours de Swiss Equestrian est obligatoire. Des informations peuvent être obtenues au numéro 031/ 353 43 51 ou sur Internet www.swiss-equestrian.ch.

Informations et documents à retourner~~, décompte de contributions de la Fédération~~

~~Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'obtention d'une contribution de la Fédération :~~

Exécution en tant qu'**épreuve officielle** selon le règlement de la FSFM et de Swiss Equestrian.

Prix versés en espèces ou en nature à tous les chevaux classés selon les directives ci-dessous.

Retour des documents complets dans les délais !

Déroulement annonce des résultats ~~/ décompte et versement des contributions de la Fédération :~~

Schéma du déroulement :

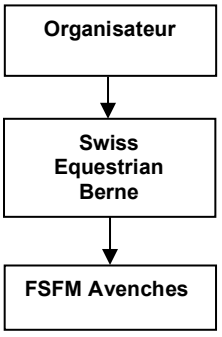

L'organisateur saisit les résultats dans le logiciel et envoie les documents par voie électronique à Swiss Equestrian*

Contrôle par Swiss Equestrian et transmission à la FSFM

~~Décompte contribution et versement à l'organisateur~~

***Au plus tard 5 jours après la fin de la manifestation**, l'organisateur transmet à Swiss Equestrian les documents suivants :

- les listes de départ originales corrigées sont à envoyer par la poste ou par e-mail à reg@swiss-equestrian.ch
- le rapport du président de jury est à saisir dans https://my.swiss-equestrian.ch/ et le plan de jury est à saisir dans Rosson par le secrétariat sous contrôle du président du jury.

Attention pour les épreuves Promotion CH les résultats de TOUS les chevaux partants sont nécessaires !

- ~~Formulaire de décompte FSFM rempli correctement avec un bulletin de versement~~.

~~Nous vous prions de retourner les documents complets dans les délais !~~
~~Lors d'un retour de documents incomplets, des déductions peuvent être faites au moment du versement de la contribution de la Fédération. Le versement des contributions s'effectue après réception des documents. Les épreuves Superpromotion ne sont pas subventionnées par la FSFM.~~

~~Contribution :~~
~~Fr. 300.– jusqu'à 15 chevaux partants par manifestation~~
~~Fr. 700.– de 16 à 40 chevaux partants par manifestation~~
~~Fr. 1'000.– à partir de 41 et plus de chevaux partants par manifestation.~~

~~Le montant des contributions est valable sous réserve de l'approbation du budget par l'Assemblée ordinaire des délégués de la FSFM.~~

Inscription : minimum Fr. 35.- taxes comprises

Finales Promotion CH attelage : Mode de qualification pour le National FM

a) Nombre de départs

Ont droit au départ au National FM tous les chevaux CH **qualifiés** et ayant participé à **3 épreuves Promotion CH Attelage au minimum**.

b) Nombre de classements

Cat. 3 à 5 ans : 2 classements sur les 8 premiers départs en épreuves Promotion CH Attelage, ou 1 classement au 1er rang en épreuves Promotion CH Attelage avec jusqu'à 12 partants, ou 1 classement dans les 2 premiers rangs en épreuves Promotion CH Attelage avec 13 à 25 partants ou 1 classement dans les 3 premiers rangs en épreuves Promotion CH Attelage avec plus de 25 partants.

Exception :
Les étalons de 3 ans qui ont réussi le Test en Station doivent être classés une fois sur les 8 premiers départs et participer à 2 épreuves au minimum.
Pour les étalons plus âgés, le mode de qualification est le même que pour les autres chevaux.

Cat. 6 et 7 ans : 2 classements sur les 8 premiers départs en épreuves Promotion CH Attelage, ou 1 classement au 1er rang en épreuves Promotion CH Attelage avec jusqu'à 12 partants, ou 1 classement dans les 2 premiers rangs en épreuves Promotion CH Attelage avec 13 à 25 partants ou 1 classement dans les 3 premiers rangs en épreuves Promotion CH Attelage avec plus de 25 partants, ou 1 classement dans une épreuve officielle de catégorie L, M ou S, en attelage à un.

Cat. 6 ans et plus : 3 départs avec terminaison des deux épreuves partielles lors d'épreuves d'attelage officielles Promotion CH, un classement n'est pas nécessaire.

c) Traitement des chevaux qualifiés

Lorsqu'un cheval est qualifié, son classement dans les épreuves suivantes ne compte plus pour la qualification. Le suivant obtient ainsi une qualification, même s'il n'a pas été classé officiellement dans l'épreuve.